



Conseil économique et social

Provisoire

2 mars 2011

Français

Original : anglais

Session d'organisation de 2011

Compte rendu analytique provisoire de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 18 janvier 2011, à 10 heures

Président provisoire : M. Ali. (Malaisie)*Président* : M. Kapambwe. (Zambie)

Sommaire

Ouverture de la session

Déclaration du Président provisoire

Élection du Président

Déclaration du Président

Déclaration de la Vice-Secrétaire générale

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Élection du Bureau

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

11-20945X (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouverture de la session

1. **Le Président provisoire** déclare ouverte la session d'organisation de 2011 du Conseil économique et social.

Déclaration du Président provisoire

2. **Le Président provisoire** dit que les progrès accomplis par le Conseil dans la réalisation des objectifs que lui-même avait fixés au début de la session d'organisation de 2010 peuvent se mesurer aux diverses réalisations obtenues durant l'année écoulée. Le Conseil est devenu manifestement une instance plus dynamique, conformément aux objectifs énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

3. L'examen ministériel annuel de 2010, qui portait surtout sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, a servi de passerelle entre l'examen, 15 ans après, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la Réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale a consacrée en 2010 aux objectifs du Millénaire pour le développement, tout en coïncidant avec l'établissement de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes). L'examen ministériel annuel a profité de la participation d'un large ensemble de parties prenantes et a aidé à faire plus largement admettre que l'égalité des sexes n'est pas seulement un objectif en soi mais également un moyen de progresser vers la réalisation des autres objectifs de développement convenus sur le plan international, et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'examen ministériel annuel a également réaffirmé qu'il fallait instituer un partenariat mondial pour le développement répondant bien aux besoins particuliers et aux priorités des femmes et des filles, ce qui suppose un engagement politique ferme et une action décisive à tous les niveaux. À ce propos, les communications nationales présentées volontairement par 13 pays ont été une précieuse source d'information sur les politiques et expériences nationales qui ont été couronnées de succès. La déclaration ministérielle de 2010 est un document orienté vers l'action, axé sur l'indispensable application.

4. Le Forum pour la coopération en matière de développement a apporté une contribution utile à la Réunion plénière de haut niveau et a abouti à des

recommandations pratiques qui se sont inspirées des contributions de tous les acteurs. Ce forum, dont on peut espérer qu'il réduira le large fossé que l'on constate dans la coopération pour le développement en permettant un examen des questions de coopération pour le développement et l'impact de l'aide dans un environnement où les acteurs sont nombreux, devra chercher à renforcer son travail sur la cohérence des politiques. Le Forum devra également évaluer régulièrement les tendances de l'aide au développement et les progrès obtenus en matière de responsabilisation mutuelle et de transparence. Il est à espérer que l'Assemblée générale, quand elle examinera l'application de sa résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social, décidera que le Forum devra se tenir chaque année.

5. Il est encourageant de constater l'engagement résolu des délégations tout au long de la session. Comme le Conseil cherche à renforcer sa position dans la gouvernance économique mondiale, il doit continuer à participer à des mécanismes tels que le Groupe des Vingt. À ce sujet, il note avec satisfaction que le représentant personnel du Premier Ministre du pays qui a accueilli le Groupe des Huit et le Groupe des Vingt réunis au sommet, a pour la première fois participé à la session de fond. Il accueille également avec satisfaction la participation active du réseau mondial de la société civile aux travaux du Conseil en 2010, ainsi que le débat télévisé tenu durant l'examen ministériel annuel de 2010 qui a été retransmis en direct par une grande chaîne de télévision.

6. Si un progrès appréciable a été réalisé cette année dans le renforcement de l'interaction du Conseil avec la Commission de consolidation de la paix – en particulier, l'organisation commune par les deux organes d'une réunion spéciale sur la consolidation de la paix et les OMD – il reste encore beaucoup à faire. La Commission pourrait par exemple conseiller le Conseil sur les moyens de renforcer les perspectives de développement des pays qui sortent d'un conflit, et qui pour autant ne figurent pas à l'ordre du jour de la Commission. Le Conseil devrait également continuer, lors de ses sessions annuelles, à mettre en évidence les liens existant entre le développement, la paix et la sécurité.

7. Le Conseil a exprimé son engagement suivi en faveur d'Haïti; il a pour cela prorogé le mandat de son Groupe consultatif ad hoc sur Haïti pour une période de deux ans et demandé un rapport semestriel sur ses

activités. Il engage la communauté internationale à honorer l'engagement qu'elle a pris en faveur du peuple haïtien et à continuer à concourir au relèvement du pays après le séisme catastrophique de 2010.

8. Pour que le Conseil soit considéré comme un élément de la nouvelle architecture mondiale de gouvernance, le thème de sa retraite de 2010 avait été « Poursuivre les progrès et définir les actions nouvelles ». Les participants avaient formulé trois recommandations principales : d'abord, que le Conseil valorise sa légitimité unique et utilise son pouvoir de convoquer des réunions, en sa qualité d'organe de la Charte, pour mieux mettre en valeur son rôle dans la gouvernance économique mondiale; ensuite, qu'il soit perçu comme un système global – incluant notamment ses commissions techniques et ses organes subsidiaires – dont les avantages comparatifs devront être optimisés; et enfin, que son rôle d'organe de coordination du système des Nations Unies à l'échelle mondiale soit maximisé. Il faut tirer un meilleur parti de la capacité du Conseil économique et social de faciliter l'examen intégré des grandes questions mondiales, sachant qu'aucun autre organe international n'examine simultanément les questions économiques, sociales et environnementales.

9. En 2010, le Conseil a également soutenu l'établissement effectif d'ONU-Femmes en prenant un rôle décisif dans la création de son conseil d'administration et en lui donnant des directives avant l'élection de son bureau. À l'avenir, le Conseil coordonnera les liens entre les aspects normatifs du travail d'ONU-Femmes, dont l'Entité rendra compte à la Commission de la condition de la femme, et ses activités opérationnelles, dont elle rendra compte au Conseil lui-même.

10. Le Conseil devra continuer à chercher à se faire plus largement connaître en 2011. Le Président provisoire engage donc les délégations à participer pleinement aux activités préparatoires nationales, régionales et mondiales pour aboutir à une bonne session en 2011, étant donné que le Conseil réfléchit à la tâche d'importance majeure qui est d'examiner l'application des engagements convenus sur le plan international en matière d'éducation.

Élection du Président

11. **Le Président provisoire** dit qu'en vertu de l'article 18 du Règlement intérieur du Conseil, en 2011, c'est au tour du Groupe des États d'Afrique de

proposer un candidat. Il considérera donc que le Conseil souhaite élire Lazarus Kapambwe (Zambie), qui a été désigné par ce groupe, président du Conseil.

12. *M. Kapambwe (Zambie) est élu Président par acclamation.*

13. *M. Kapambwe (Zambie) assume la présidence.*

Déclaration du Président

14. **Le Président** dit qu'il fera de son mieux pour faire en sorte que le Conseil examine les grands problèmes de l'Afrique, comme ceux des autres régions, de la meilleure façon possible. Durant l'année qui commence, le Conseil devra examiner plusieurs questions importantes. Après l'adoption du document final de la Réunion plénière de haut niveau, qui présente un programme d'action pour les cinq années à venir, le Conseil doit accélérer son examen et mieux coordonner les activités d'application. À ce sujet, l'examen ministériel de 2011, qui portera surtout sur l'éducation, marquera la phase finale de l'examen complet mené par le Conseil des principaux Objectifs, tandis que le Forum pour la coopération en matière de développement a également aidé à faire mieux comprendre comment maximiser l'impact des politiques et de l'aide au développement sur les OMD. Il a l'intention d'établir, avec les délégations, les principaux thèmes des examens ultérieurs qui se tiendront entre 2012 et 2014, de façon à mieux mettre en valeur le caractère transversal et multidimensionnel du programme de l'ONU en matière de développement.

15. Le Conseil devra également examiner le cadre de l'action pour le développement après 2015. La Réunion plénière de haut niveau de 2010 a bien montré que certaines régions, notamment l'Afrique, n'atteindront pas les OMD à la date butoir de 2015 si la communauté internationale ne consent pas des efforts plus importants. À ce sujet, les délibérations du Conseil en 2011 permettront de mieux recenser les décisions nécessaires, et à mieux mesurer les progrès accomplis jusqu'à présent. Le Bureau réfléchira aussi aux recommandations faites lors de la retraite de 2010, ainsi qu'aux autres mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité des travaux du Conseil. En sa qualité de Président du Conseil, il coopérera étroitement avec le facilitateur désigné par le Président de l'Assemblée générale pour mener l'examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale.

16. La composition multidisciplinaire du Conseil fait que ses recommandations de politique générale reflètent bien les perspectives des gouvernements, de la société civile et du système des Nations Unies, mais la communauté universitaire n'est pas actuellement représentée. Il faut donc espérer que l'on trouvera des moyens, dans un avenir proche, de faire en sorte que les débats du Conseil profiteront bien des contributions possibles de cet important groupe d'acteurs. Il serait également utile d'obtenir le concours des autres acteurs qui définissent les politiques publiques, comme les parlementaires, les élus locaux et les organes économiques et sociaux nationaux ou régionaux.

17. La création d'ONU-Femmes, en 2010, améliorera de façon appréciable la cohérence à l'échelle du système, mais il existe d'autres moyens par lesquels le Conseil peut poursuivre cet objectif. Son rôle, qui est de faire converger les aspects normatifs et opérationnels de l'action des organismes des Nations Unies sur le terrain et au Siège, est loin d'être négligeable. Le problème actuel est de voir comment ONU-Femmes remplira ce rôle en coopération avec les autres éléments du système. En particulier, une collaboration plus étroite entre le Conseil économique et social et ses commissions techniques doit être encouragée, et le travail du Conseil doit également être plus étroitement lié aux décisions des conseils d'administration des fonds et programmes et à celles des mécanismes régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le débat de 2011 qu'il tiendra sur les questions de coordination, qui portera sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis depuis la création d'ONU-Femmes.

18. Le Conseil a un rôle manifeste à jouer dans les situations de transition d'une crise au développement, et dans la consolidation de la paix. Pendant son mandat, il veillera en priorité à approfondir le dialogue du Conseil avec la Commission de consolidation de la paix, par des réunions plus régulières des deux bureaux, afin de rationaliser les décisions des deux organes dans l'exécution de leur mandat. Il cherchera aussi à encourager un échange plus opportun d'avis entre le Conseil et la Commission, de façon à permettre au Conseil de répondre plus efficacement aux situations d'urgence. La nature des conflits évolue, car ils se déroulent désormais au sein d'un État, et cela met bien en évidence l'existence de liens étroits avec les questions sous-jacentes de développement; le changement climatique a également exacerbé la

menace posée par les catastrophes naturelles qui compromettent le développement, la paix et la sécurité. Il est de la plus haute importance que le Conseil soit au fait de ces liens dans son rôle de définition des politiques. Il tient à rappeler son propre engagement en faveur d'Haïti, question qui demeure en très bonne place à l'ordre du jour du Conseil. Il s'attend à recevoir les futures recommandations du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti sur la façon dont les organismes des Nations Unies, avec la communauté internationale, pourraient intensifier l'aide au relèvement du pays – un processus dirigé par les Haïtiens eux-mêmes. Enfin, il espère que le Conseil contribuera au succès de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra en mai 2011.

Déclaration de la Vice-Secrétaire générale

19. **La Vice-Secrétaire générale** dit que le Conseil est un acteur important dans ce que fait le Secrétaire général pour un développement durable sans exclusive dans l'année qui vient, notamment parce qu'il est l'un des principaux organes responsables du suivi des progrès accomplis. Le Conseil aura également pour tâche importante de relancer le partenariat mondial pour le développement qui poursuivra son action au-delà de la date butoir fixée en 2015 pour la réalisation des OMD. Les OMD ont engendré un espoir, mais aussi des progrès, et pourtant un milliard d'hommes vivent toujours dans l'extrême pauvreté, et 5 millions d'enfants en bas âge continuent à mourir chaque année de maladies évitables. Ces problèmes exigent des solutions durables reposant sur une démarche viable à terme reliant les différents problèmes économiques, sociaux et environnementaux. L'examen ministériel auquel le Conseil procède chaque année et son Forum pour la coopération en matière de développement sont d'importance critique, parce qu'ils font se rencontrer autour d'une même table les divers partenaires, qui doivent rendre compte de leurs plans et de leurs promesses.

20. En 2011, l'éducation fera partie des préoccupations du Conseil. Si plus d'enfants que jamais sont accueillis à l'école primaire, 72 millions d'enfants en sont toujours exclus et un adulte sur six ne sait pas lire. Or, deux tiers de ces adultes non alphabétisés sont des femmes, et l'autonomisation de la femme est donc un domaine où le Secrétaire général sait que d'importantes possibilités d'action à long terme existent. Il a également demandé que l'on intensifie la lutte contre le changement climatique, que

l'on améliore la défense des droits de l'homme, que l'on renforce l'intervention en cas de grandes catastrophes naturelles et que l'on protège mieux les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la grande famille humaine. Le Secrétaire général espère donc que le Conseil exploitera au mieux les possibilités stratégiques d'action dans tous ces domaines et poursuivra son action pour renforcer l'Organisation des Nations Unies de l'intérieur.

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

21. **M. Sha Zukang** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit qu'en 2010 le Conseil a à son actif plusieurs réalisations majeures. La déclaration ministérielle, orientée vers l'action, a apporté une contribution notable à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2010, en particulier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Le document issu de cette réunion donne pour tâche au Conseil de suivre la réalisation des OMD, en particulier au moyen de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement. Le Conseil a contribué de façon appréciable à la création d'ONU-Femmes, et a mis en place un nouveau système en ligne, créé par le Département des affaires économiques et sociales, qui a eu pour effet d'accroître considérablement le nombre de déclarations soumises par les organisations non gouvernementales au débat de haut niveau de sa session de fond. Ces dernières années, le Conseil a placé l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement au centre de son travail et a renouvelé sa relation avec les organisations financières et commerciales internationales.

22. En 2011, le Conseil tournera son attention vers la composante « éducation » des OMD et vers l'initiative « L'éducation pour tous ». Il propose de convoquer une réunion des principaux acteurs du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales afin d'améliorer la coordination entre le Conseil et les autres organismes des Nations Unies. Le Département des affaires économiques et sociales continuera à participer à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement, à collaborer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à apporter un soutien à l'analyse du développement durable en tant que pilier de la consolidation de la paix,

et à apporter une aide organique au Groupe consultatif spécial sur Haïti. En sa qualité de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, prévue en 2012, il fera tout pour aider les États Membres à préparer cette conférence et pour mobiliser le soutien de l'ensemble du système des Nations Unies afin de faire en sorte qu'elle soit une étape majeure dans la réaffirmation de l'engagement politique en faveur du développement durable.

Élection du Bureau

23. **Le Président** dit que l'article 18 de son Règlement intérieur prévoit que le Conseil doit élire quatre vice-présidents. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire les candidats présentés par chaque groupe régional.

24. *M. Momen (Bangladesh), M. Koterec (Slovaquie), M. Gutiérrez (Pérou) et M. Grauls (Belgique) sont élus vice-présidents du Conseil en 2011 par acclamation.*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2011/1 et E/2011/2)

25. **Le Président** invite le Conseil à adopter l'ordre du jour provisoire de sa session d'organisation de 2011 (E/2011/2).

26. *L'ordre du jour provisoire est adopté.*

27. **Le Président** rappelle que dans ses résolutions 1988/77, 1989/114, ainsi que dans sa décision 2006/206, le Conseil a décidé d'adopter certaines mesures pour revitaliser et améliorer son fonctionnement. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 45/264, 48/162, 50/227, 52/12 B, 57/270 B, et 61/16, a aussi pris des mesures importantes pour restructurer et revitaliser le Conseil. Compte tenu des directives contenues dans ces résolutions, le Conseil devra lors de sa session d'organisation, examiner l'ordre du jour provisoire annoté (E/2011/2) ainsi que la note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail de base du Conseil pour 2011 et 2012 (E/2011/1).

28. Conformément aux dispositions de l'alinéa 1) du paragraphe 2 de la résolution 1988/77 du Conseil, des consultations officieuses devront avoir lieu au sujet du programme de travail proposé et des autres questions appelant des décisions du Conseil lors de sa session d'organisation.

29. Passant à la question de la disposition des délégations dans la salle du Conseil, il propose que, comme dans le passé, on procède à un tirage au sort pour déterminer la délégation qui occupera le premier siège.

30. *À la suite du tirage au sort, la délégation du Ghana est choisie pour occuper le premier siège.*

La séance est levée à 11 h 5.